



Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*
International Committee for Scientific Research about the Genesis and the Validity of *Pontificalis Romani*
Internationales Komitee für wissenschaftliche Forschungen über die Ursprünge und Gültigkeit des *Pontificalis Romani*
Международный Комитет за научные Исследования по поводу Происхождения и Действительности *Pontificalis Romani*
Comitato internazionale di ricerche scientifiche sulle origini e la validità *Pontificalis Romani*
Grupo internacional de investigaciones científicas sobre los orígenes y la validez del *Pontificalis Romani*

Communiqué

En 1966, le Père Bouyer dénonce la prétendue « *Tradition apostolique* » comme la future « *risée des savants* » et conteste qu'elle puisse « *'consacrer' dans un sens chrétien authentique* » **mais Avrillé occulte ce fait** en continuant à la prétendre valide. (en pièce jointe le fac-similé¹ de la lettre du Père Bouyer)

Résumé

En 1966, le Père Louis Bouyer met en cause la crédibilité du substrat du nouveau rite épiscopal (la prétendue *Tradition apostolique*). **Ci après le passage du Père Bouyer non reproduit par le *Sel de la terre* :**

« Il est à craindre qu'une révision entrepris sous de telles auspices [les « élucubrations » d'Hippolyte] ne suscite dans moins de vingt ans, la risée des savants » Père Louis Bouyer au Groupe XX, 14 mars 1966

Cette mise en cause est occultée par Avrillé et le passage ci-dessus mutilé dans le n°54 du *Sel de la terre*. **Cette omission bien cléricale des moines d'Avrillé vise à préserver Montini-Paul VI.** En réalité l'affirmation contenue dans la dite constitution apostolique *Pontificalis Romani* (1968) apparaît désormais bel et bien comme un énorme mensonge de Montini-Paul VI :

« on a jugé bon de recourir, parmi les sources anciennes, à la prière consécatoire qu'on trouve dans la Tradition apostolique d'Hippolyte de Rome, document du début du troisième siècle, et qui, pour une grande partie, est encore observée dans la liturgie de l'ordination chez les Coptes et les Syriens occidentaux. » Montini-Paul VI – *Pontificalis Romani*, 1968²

Néanmoins, le Père Pierre-Marie d'Avrillé, impavide et seul contre tous, continue à prétendre que ce texte qui pour le Père Bouyer est destiné à devenir la « *risée des savants* », serait un texte sacramentellement valide pour conférer l'épiscopat catholique.

L'abbé Calderon (FSSPX), lui, en approuvant l'abbé Cekada, a déjà abandonné Avrillé à ses affirmations désormais insoutenables en la matière, et reconnaît que « ce n'est pas un rite dont la validité soit assurée (on ne sait rien sur lui). » *Sel de la terre*, n°58 page 213

L'abbé Cekada détaille en effet l'absence de garantie de validité sacramentelle qui pèse sur cette prétendue *Tradition apostolique* entièrement « reconstruite » par Dom Botte :

« La question qui ouvrait cette partie était : La nouvelle forme aurait-elle été utilisée dans quelque autre rite du passé comme forme sacramentelle pour la collation de l'épiscopat, qui aurait joui au moins d'une approbation tacite de la part de l'Eglise ?

Notre réponse est celle-ci : nous n'en avons absolument aucune idée, parce que :

¹ http://www.rore-sanctifica.org/bibliotheque_rore_sanctifica/02-reforme_de_1968_et_suivante-consilium-groupe_xx/1965-Kleinheyer/08_KLEINHEYERLettre14Avril66DomBOTTECONSILIUM.pdf

² [http://www.rore-sanctifica.org/bibliotheque_rore_sanctifica/05-rite_de_paul_6-textes_de_reference/1977-pontificalis_romani_\(fr\)_eveques/1977-Pontificalis_Romani-Francais_eveques.pdf](http://www.rore-sanctifica.org/bibliotheque_rore_sanctifica/05-rite_de_paul_6-textes_de_reference/1977-pontificalis_romani_(fr)_eveques/1977-Pontificalis_Romani-Francais_eveques.pdf)

- *Nous n'avons aucuns textes originaux authentiques.*
 - *Nous avons des textes «reconstitués» basés sur rien de plus que l'autorité de théories savantes pour en déterminer les versions correctes.*
 - *Nous ne savons pas si ces textes étaient effectivement utilisés pour sacrer des évêques.*
 - *Nous n'avons aucun document attestant l'approbation de l'Eglise.*
- On ne saurait donc soutenir sur la base de ces textes que la forme de Paul VI serait valide. Aucun de ces textes n'a été «accepté et utilisé par l'Eglise dans ce sens», de sorte qu'il n'existe nulle garantie de validité sur cette base non plus. » Abbé Cekada, Absolument nul et entièrement vain, 25 mars 2006³*

Deuxième censure d'Avrillé sur la même lettre, **les dominicains ont également masqué l'affirmation du Père Bouyer qui conteste que le nouveau rite puisse « "consacrer" dans un sens chrétien authentique ».**

1. L'historique d'un produit de substitution : la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome*

Dès la parution du tome I⁴ de *Rore Sanctifica* le 2 août 2005, nous avons mis en cause le fondement du nouveau rite de consécration épiscopale promulgué le 18 juin 1968, c'est-à-dire la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome*.

Ce fondement a **bénéficié indûment d'un vernis scientifique fabriqué pendant plus d'un demi-siècle par des Anglicans et des bénédictins catholiques au service des mouvements liturgique et œcuménique**. Dom Botte en fut le promoteur et en devint le spécialiste (édition à Münster en 1963) **et sur les instances pressantes de ces milieux** pendant la seconde guerre mondiale, comme il l'avouera dans ses Mémoires⁵.

Afin de supprimer le rite épiscopal traditionnel dont la forme sacramentelle essentielle allait être solennellement identifiée par le Pape Pie XII le 27 novembre 1947 dans la Constitution apostolique *Sacramentum Ordinis*, il était nécessaire pour les réformateurs qui fomentaient cette attaque, de procéder à une substitution par un texte paré des notes d'une pseudo-orthodoxie, de **la patine des siècles et du prestige d'une tradition romaine primitive**.

C'est à cela que devait servir de « *fatras de compilation* »⁶ tiré des constitutions de l'Eglise égyptienne et que quelques prétendus savants bien relayés (le luthérien Schwartz (1910) et l'anglican Connolly (1916)) allaient désigner comme le texte de la tradition romaine primitive : la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome.

Or, les recherches scientifiques les plus sérieuses font apparaître ce texte pour tout autre chose, pour un texte d'origine alexandrine et non pas romaine. Nous avons déjà cité dans le tome I de *Rore Sanctifica* **les objections de Nautin en 1947, et dans les *Notitiae*⁷ parues en février 2006, les travaux de Jean Magne** pour sa thèse de doctorat soutenue en 1975 à l'EHESS, ancienne EPHE, devant Henri-Irénée Marrou⁸.

³ <http://www.traditionalmass.org> et http://www.rore-sanctifica.org/bibliotheque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/2006-03-25-father_cekada-study/CEKADA-Invalidite_de_la_Consecration_Episcopale_Version_Francaise.pdf

⁴ http://www.rore-sanctifica.org/bibliotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2005-08-tome_1/rs_tome1_2005_08.pdf

⁵ [http://www.rore-sanctifica.org/bibliotheque_rore_sanctifica/11-reformateurs_de_1968_&_mouvement_liturgique/dom_bernard_botte/1973-dom_botte-le_mouvement_liturgique/Dom_Botte_-_Le_mouvement_liturgique_\(1973\)_CSI-30-10-2005.pdf](http://www.rore-sanctifica.org/bibliotheque_rore_sanctifica/11-reformateurs_de_1968_&_mouvement_liturgique/dom_bernard_botte/1973-dom_botte-le_mouvement_liturgique/Dom_Botte_-_Le_mouvement_liturgique_(1973)_CSI-30-10-2005.pdf)

⁶ Expression de Dom Botte dans sa première édition de la prétendue « *Tradition apostolique* »

⁷ [http://www.rore-sanctifica.org/bibliotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_\(ex_tomo_3\)/2006-02-notitiae_\(ex_tomo_3\)/rs_notitiae_2006_02_07.pdf](http://www.rore-sanctifica.org/bibliotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/rs_notitiae_2006_02_07.pdf)

⁸ [http://www.rore-sanctifica.org/bibliotheque_rore_sanctifica/12-pretendue_tradition_apostolique_d_hippolyte/magne_jean/1988-jean_magne-en_finir_avec_hippolyte_\(ble\)/MAGNEEnFiniravecHippolyte1988-89-1BLE.pdf](http://www.rore-sanctifica.org/bibliotheque_rore_sanctifica/12-pretendue_tradition_apostolique_d_hippolyte/magne_jean/1988-jean_magne-en_finir_avec_hippolyte_(ble)/MAGNEEnFiniravecHippolyte1988-89-1BLE.pdf)

2. Isolés dans leur position, à l'encontre de l'abbé Calderon (FSSPX) et de l'abbé Cekada, Avrillé persiste à voir dans la prétendue Tradition apostolique un texte sacramentellement valide pour conférer l'épiscopat

L'abbé Calderon se range aux arguments de l'abbé Cekada et discrédite la prétendue *Tradition apostolique* dont il dit ne rien savoir sur la validité.

Ce texte de l'abbé Calderon s'oppose à ceux d'Avrillé qui persiste à lui reconnaître une validité sacramentelle pour conférer l'épiscopat catholique indépendamment de son origine.

Le Père Pierre-Marie continue en effet à soutenir que cette prétendue *Tradition apostolique* serait un texte sacramentellement valide pour conférer l'épiscopat catholique, car prétend-t-il après Dom Botte, ce texte serait repris d'une part dans un rite Maronite, **rite qui s'avère en réalité en toute certitude n'être que purement juridictionnel (intronisation du Patriarche Maronite) et en aucune manière n'être sacramentel**, et d'autre part ce texte se retrouverait dans un autre rite, le rite sacramentel épiscopal Copte, **alors que pourtant ce rite sacramentel épiscopal reste totalement immune de la formulation « transitive », si spécifique de l'hérésie onctionniste dont est porteuse la prétendue Tradition apostolique « reconstruite » par Dom Botte.**

Dans sa réponse à l'abbé Cekada en octobre 2006, l'abbé Calderon (FSSPX) finit par reconnaître que l'on ignore tout de cette prétendue *Tradition apostolique* qui constitue le substrat du nouveau rite sacramentel épiscopal.

Rappelons ce que nous avons écrit dans notre réfutation⁹ de l'abbé Calderon parue en avril 2007 :

Le fait majeur de cet article de deux pages est la distance que prend l'abbé Calderon avec les textes des articles des n°54 et 56 du *Sel de la Terre* signés par le Père Pierre-Marie.

Ainsi, contrairement au Père Pierre-Marie de Kergorlay, sur la question délicate de la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome*, l'abbé Calderon n'a pas voulu tenter de s'opposer à ce qui est maintenant devenu une évidence dans les milieux scientifiques de la littérature pseudépigraphique. Depuis la thèse de Doctorat de Jean Magne¹⁰ en effet, soutenue en 1975 devant le Professeur Henri-Irénée Marrou, **la thèse de Dom Botte, reprise des affirmations du bénédictin anglican Dom Connolly (1917) et du luthérien Schwartz (1910)**, est à présent complètement discréditée. Les scientifiques ne considèrent plus en effet ce texte comme procédant de la prétendue « *Tradition apostolique* » qui aurait eu *Hippolyte de Rome* pour auteur. Jean Magne parle à propos de ce texte du « *document X* » qu'il démontre extrait de fragments des « *constitutions de l'Eglise Egyptienne* », et qui ne serait qu'une compilation d'une succession de strates successives de textes n'ayant nullement un auteur unique ni une histoire précisément établie, ni un usage sacramentel avéré.

« M. l'abbé **Cekada écarte avec raison la Tradition apostolique**, parce que ce n'est pas un rite dont la validité soit assurée (on ne sait rien sur lui). » *Sel de la terre*, n°58 page 213.

En revanche le Père Pierre-Marie continue à maintenir sa position indéfendable sans le moindre indice ni la moindre preuve, mais non sans une certaine arrogance **de la part de qui n'est nullement un spécialiste des disciplines et spécialités impliquées pour maintenir aujourd'hui encore une telle position**, dans le n°56 du *Sel de la terre* et dans la brochure « *Sont-ils évêques ?* » :

« *D'autres objections faites contre notre article concernent l'origine incertaine de la prière d'Hippolyte* (...).

Nous avons déjà répondu d'avance :

⁹ http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE-2007-04-24-FR_Refutation_de_1_abbe_Calderon.pdf

¹⁰ Voir les documents de Jean Magne sur <http://www.rore-sanctifica.org/biblio-num-12.html>

— En ce qui concerne l'origine de la **prière dite d'Hippolyte**, qu'elle soit de lui, de saint Clément de Rome (voir la note 2 ci-dessus) ou d'un autre auteur, peu importe : **le seul fait qu'elle ait été reprise par deux rites catholiques** [Note du CIRS : du rite du Patriarche Maronite et du rite épiscopal copte – ce que le CIRS a du reste déjà entièrement réfuté dans ses publications successives référencées ici en notes] (ce qui avait complètement échappé au Dr Coomaraswamy et à ses partisans) **suffit à faire tomber les objections faites contre sa validité**. Il faudrait que les adversaires de la validité **montrent que la prière d'ordination de Paul VI diffère substantiellement des deux rites en question, ce qu'ils n'ont pas réussi à faire¹¹**. » *Sel de la terre*, n°56 page 178

Le dominicain et l'abbé se contredisent donc à présent publiquement.

Pour le Père Pierre-Marie, la validité de la prétendue « *Tradition apostolique* » fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome* ne saurait être mise en cause, par contre pour le professeur de La Reja, **cette validité sacramentelle n'est pas assurée, et il reconnaît que l'on ne connaît rien sur ce rite, à supposer qu'il ait jamais existé, et qu'il ait jamais servi à la consécration prétendue d'un « évêque ».**

Néanmoins le Père Pierre-Marie d'Avrillé qui avait déjà mis en cause ce texte, répétant en cela les écrits de Marcel Metzger, **mais sans en tirer les conclusions**, persiste à prétendre dans le n°56 du *Sel de la terre* et la brochure « *Sont-ils évêques ?* » que cette prétendue *Tradition apostolique* serait sacramentellement valide pour conférer l'épiscopat catholique d'où quelle vienne ! Qu'elle soit d'origine alexandrine et non pas la prétendue tradition romaine primitive ne gêne pas Avrillé, qu'elle n'ait pas un auteur unique mais soit une glose recomposée de plusieurs strates d'origine et d'auteurs inconnus n'émeut en rien les dominicains d'Avrillé qui ne veulent y reconnaître avec assurance qu'une marque de validité sacramentelle certaine ! (sic)

3. Dès 1966 le Père Bouyer avait disqualifié le recours à la prétendue Tradition apostolique (la « risée des savants ») et Avrillé a censuré cette phrase en novembre 2005

Or, déjà en 1966, le recours au texte d'Hippolyte ne faisait pas l'unanimité autour des travaux de Dom Botte.

Le 14 avril 1966 déjà en effet, le Père Louis Bouyer dénonçait le texte d'Hippolyte comme ne pouvant constituer une base crédible, il allait même jusqu'à écrire que, vingt ans plus tard, **ce texte deviendrait « la risée des savants » !**

« Il est à craindre qu'une révision entreprise sous de telles auspices [les « élucubrations » d'Hippolyte] ne suscite dans moins de vingt ans, la risée des savants » Père Louis Bouyer au Groupe XX, 14 mars 1966

En regardant de plus près la citation de la lettre du Père Bouyer par Avrillé en novembre 2005, nous nous apercevons que **ce jugement catégorique et moqueur du Père Bouyer a bel et bien été censuré dans le Sel de la terre.**

Que signifie une telle censure ?

Le Père Pierre-Marie d'Avrillé aurait-il peur qu'une remise en cause trop radicale de la prétendue *Tradition apostolique* n'aboutisse inévitablement à la remise en cause radicale du nouveau rite sacramentel épiscopal qui repose sur cette dernière ?

¹¹ Ce que le CIRS, **contrairement à cette affirmation téméraire du Père Pierre-Marie de Kergorlay**, a parfaitement déjà réalisé, en montrant très précisément depuis février 2006 dans ses publications successives que **la pseudo-forme sacramentelle essentielle épiscopale de Montini-Paul VI, infectée d'une transivité onctioniste hérétique doublement soulignée** par rapport au texte « *reconstruit* » par Dom Botte et attribué fallacieusement à *Hippolyte de Rome*, **n'était nullement incluse, ni de près ni de loin, dans les textes authentiques et non falsifiés de ces deux rites orientaux invoqués, rites orientaux parfaitement indemnes de toute transivité hérétique onctionniste.**

4. Une deuxième omission d'Avrillé où le Père Bouyer explique en quoi est altéré le « sens chrétien authentique » de la prière dite consécrationnaire dans le nouveau rite épiscopal

D'autre part, nous constatons que la première objection du Père Bouyer à l'endroit du nouveau rite épiscopal et de l'abandon du texte traditionnel romain a été très brièvement résumée par le *Sel de la terre*. Le Père Bouyer met en cause le caractère consécrationnaire du nouveau rite, et Avrillé essaie de minimiser ce passage en le réduisant à une discussion sur la Préface.

« Par conséquent, retirer ce caractère à la consécration épiscopale (ou à toute autre consécration du même genre), même si pour revenir à une forme plus purement romaine, aboutit à consommer l'oubli de ce fait fondamental; d'après la tradition biblique elle-même, c'est et ce n'est qu'en rapportant à Dieu, dans la louange de son dessin de salut, un être quelconque qu'on peut le "consacrer" dans un sens chrétien authentique » Père Louis Bouyer, 14 juin 1966

Et voici ce qu'en retient le *Sel de la terre* (n°54) :

« Il reconnaissait que cette forme était un apport gallican, mais il la trouvait très conforme à la tradition biblique et il se demandait si la tradition gallicane ancienne ne pouvait pas être plus proche des origines que la tradition romaine. » Sel de la terre, n°54

Avrillé a ainsi passé à la trappe la mise en cause du doute du Père Bouyer qu'un tel texte puisse « 'consacrer' dans un sens authentique ». Ces fils de Saint Dominique cherchent-ils la vérité ?

Les pièces du communiqué

Dans le n°54 du *Sel de la terre*, le Père Pierre-Marie d'Avrillé présente ainsi la lettre d'objections que le Père Bouyer adresse le 14 avril 1966 au secrétariat du Groupe XX.

« Le 14 avril 1966 le père Louis Bouyer écrivait au secrétariat du Cœtus 20 :

« Dans l'ensemble, cette révision est une simplification heureuse et un retour à une tradition plus ancienne et plus significative dans sa sobriété. Je crains cependant qu'elle ne comporte une part d'archéologisme plus que discutable.

Il faisait deux critiques :

- d'une part l'abandon de la prière consécrationnaire en forme « eucharistique » (sous forme de préface). Il reconnaissait que cette forme était un apport gallican, mais il la trouvait très conforme à la tradition biblique et il se demandait si la tradition gallicane ancienne ne pouvait pas être plus proche des origines que la tradition romaine.

- d'autre part il n'aimait pas Hippolyte :

Hippolyte était certainement un archaïsant, mais, comme la plupart des archaïsants, il comprenait plus ou moins bien l'antiquité qu'il voulait maintenir telle quelle et ne se rendait pas compte qu'il en avait sans doute bien moins l'esprit que les papes ses contemporains auxquels il s'opposait (vraisemblablement en matière liturgique comme pour tout le reste). Ce n'était qu'un « intégriste » avant la lettre, et c'est faire beaucoup trop d'honneur à cet antipape, particulièrement étroit et fanatique, que substituer ses élucubrations à des textes qui ont derrière eux l'usage des siècles¹² » Sel de la terre, n°54, page 92

Or, voici le texte intégral de la lettre du Père Louis Bouyer, transcrit depuis le fac-similé :

*"Fisher Hall 343 - University of Notre Dame Notre Dame ,Indiana,46556
le 14 avril 1966*

Mon Révérend Père,

Vous m'avez adressé le texte du Pontifical révisé pour la Consécration épiscopale et les ordinations sacerdotale et diaconale. C'est sans doute que vous souhaitez que je vous communique mes observations.

¹² Archives du *Deutsches Liturgisches Institut* (Trèves), fond Kleinheyer, 13 117.

Elles se réduisent à deux, d'ailleurs liées.

Dans l'ensemble, cette révision est une simplification heureuse et un retour à une tradition plus ancienne et plus significative dans sa sobriété. Je crains cependant qu'elle ne comporte une part d'archéologisme plus que discutable•

1°) La suppression de la prière consécatoire en forme "eucharistique" se justifie sans doute par les formes les plus anciennes du pontifical proprement romain. Elle est évidemment, comme toutes les prières de ce genre, qui se trouvent actuellement dans les livres dits romains, un apport gallican. Mais toute la question est de savoir si, sur ce point comme sur d'autres peut-être, la tradition gallicane ancienne ne pouvait pas être plus proche des origines que la tradition romaine. Il est incontestable en effet (le P. Audet entre autres, l'a remarquablement démontré) que, pour les premiers chrétiens, tout comme pour les juifs, toute "bénédition" ou "consécration" d'une personne ou d'un objet était toujours d'une forme "eucharistique", une "bénédition" adressée à Dieu le louant de ce qu'il avait fait ou voulait faire de l'être en question dans son plan de salut. Par conséquent, retirer ce caractère à la consécration épiscopale (ou à toute autre consécration du même genre), même si pour revenir à une forme plus purement romaine, aboutit à consommer l'oubli de ce fait fondamental; d'après la tradition biblique elle-même, c'est et ce n'est qu'en rapportant à Dieu, dans la louange de son dessin de salut, un être quelconque qu'on peut le "consacrer" dans un sens chrétien authentique.

La question du dialogue introductif est elle-même secondaire. Mais il faut ajouter que si, dans la tradition gallicane, on a transféré le dialogue lui-même de l'"eucharistie" aux autres prières consécatoires, c'est précisément pour qu'on y sentait fortement cette communauté étroite qui relie toute consécration à la consécration "eucharistique", au sens le plus fort.

*2°) Cette obsession de ramener tout ce que l'on peut à Hippolyte me semble une autre erreur, plus grave encore. Hippolyte était certainement un archaïsant, mais, comme la plupart des archaïsants, il comprenait plus ou moins bien l'antiquité qu'il voulait maintenir telle quelle et ne se rendait pas compte qu'il en avait sans doute bien moins l'esprit que les papes ses contemporains auxquels il s'opposait (vraisemblablement en matière liturgique comme pour tout le reste). **Ce n'était qu'un "intégriste" avant la lettre, et c'est faire beaucoup trop d'honneur à cet anti-pape, particulièrement étroit et fanatique, que substituer ses élucubrations à des textes qu'ont derrière eux l'usage des siècles. Il est à craindre qu'une révision entreprise sous de telles auspices ne suscite dans moins de vingt ans, la risée des savants,** comme aujourd'hui les idées d'un Dom Guéranger et de ses émules.*

L. Bouyer»

Fac-similé de la lettre du Père Louis Bouyer¹³

Fisher Hall 343 - University of Notre Dame
Notre Dame, Indiana, 46556

Mon Révérend Père,

le 14 avril 1966

Vous m'avez adressé le texte du Pontifical révisé pour la Consécration épiscopale et les ordinations sacerdotale et diaconale. C'est sans doute que vous souhaitez que je vous communique mes observations.

Elles se réduisent à deux, d'ailleurs liées.

Dans l'ensemble, cette révision est une simplification heureuse et un retour à une tradition plus ancienne et plus significative dans sa sobriété. Je crains cependant qu'elle ne comporte une part d'archéologisme plus que discutable.

1°) La suppression de la prière consecratoire en forme "eucharistique" se justifie sans doute par les formes les plus anciennes du pontifical proprement romain. Elle est évidemment, comme toutes les prières de ce genre, qui se trouvent actuellement dans les livres dits romains, un apport gallican. Mais toute la question est de savoir si, sur ce point comme sur d'autres peut-être, la tradition gallicane ancienne ne pouvait pas être plus proche des origines que la tradition romaine. Il est incontestable en effet (le F. Audet entre autres, l'a remarquablement démontré) que, pour les premiers chrétiens, tout comme pour les juifs, toute "bénédition" ou "consécration" d'une personne ou d'un objet était toujours d'une forme "eucharistique", une "bénédition" adressée à Dieu le louant de ce qu'il avait fait ou voulait faire de l'être en question dans son plan de salut. Par conséquent, retirer ce caractère à la consécration épiscopale (ou à toute autre consécration du même genre), même si pour revenir à une forme plus purement romaine, aboutit à consommer l'oubli de ce fait fondamental; d'après la tradition biblique elle-même, c'est et ce n'est qu'en rapportant à Dieu, dans la louange de son dessin de salut, un être quelconque qu'on peut le "consacrer" dans un sens chrétien authentique.

¹³ http://www.rore-sanctifica.org/bibliotheque_rore_sanctifica/02-reforme_de_1968_et_suivante-consilium-groupe_xx/1965-Kleinheyer/08_KLEINHEYERLettre14Avril66DomBOTTECONSILIUM.pdf

La question du dialogue introductif est elle-même secondaire. Mais il faut ajouter que si, dans la tradition gallicane, on a transféré le dialogue lui-même de l' "eucharistie" aux autres prières consécratoires, c'est précisément pour qu'on y sentait fortement cette communauté étroite qui relie toute consécration à la consécration "eucharistique", au sens le plus fort.

2°). Cette obsession de ramener tout ce que l'on peut à Hippolyte ne semble une autre erreur, plus grave encore. Hippolyte était certainement un archaïsant, mais, comme la plupart des archaïsants, il composait plus ou moins bien l'antiquité qu'il voulait maintenir telle quelle et ne se rendait pas compte qu'il en avait sans doute bien moins l'esprit que les papes ses contemporains auxquels il s'opposait (vraisemblablement en matière liturgique comme pour tout le reste). Ce n'était que un "intégriste" avant la lettre, et c'est faire beaucoup trop d'honneur à cet anti-pape, particulièrement étroit et fanatique, que substituer ses élucubrations à des textes qu'ont derrière eux l'usage des siècles. Il est à craindre qu'une révision entreprise sous de telles auspices, dans moins de vingt ans, la risée des savants, comme aujourd'hui les idées d'un Dom Guéranger et de ses émules.

L. Boyer

Comité international *Rore Sanctifica*

Fin du communiqué du 5 mai 2007 du Comité international *Rore Sanctifica*
Ce communiqué peut être téléchargé depuis le site <http://www.rore-sanctifica.org>